CONDITIONS GÉNÉRALES

Conditions générales de vente

ORIENTA CONSULT – organisme de formation professionnelle

ORIENTA CONSULT – SAS
Siège : 21 C rue Jacques Cartier, 78960 Voisins-le-Bretonneux
SIRET 934 018 565 00010 · NDA 11788720978

Lieu de formation
383-385 rue de la Belle Étoile, 95948 Roissy CDG
07 54 83 48 64 · orienta.consult@outlook.com

Rahma GARY, Présidente
Référente pédagogique, administrative, handicap, réclamations et médiation

1 Désignation

ORIENTA CONSULT est un organisme de formation professionnelle (SAS, RCS Versailles 934 018 565), dont le siège social est situé 21 C rue Jacques Cartier, 78960 Voisins-le-Bretonneux et dont le lieu de formation est situé 383-385 rue de la Belle Étoile, 95948 Roissy CDG. Il conçoit et dispense des formations professionnelles, à distance et en présentiel, sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

Dans les présentes, on désigne par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou commande une formation auprès de ORIENTA CONSULT ;
- **stagiaire** : la personne physique qui suit la formation ;
- **CGV** : les présentes conditions générales de vente ;
- **OPCO** : les opérateurs de compétences chargés de financer la formation des salariés des entreprises.

2 Objet et champ d'application

Les CGV s'appliquent à toutes les prestations de formation réalisées par ORIENTA CONSULT. Toute inscription implique leur acceptation sans réserve ; elles prévalent sur tout autre document du client, notamment ses conditions générales d'achat. Pour les formations financées par le CPF, les conditions générales d'utilisation de Mon Compte Formation s'appliquent en priorité.

3 Devis, contrat et attestations

Pour chaque formation, ORIENTA CONSULT remet au client un devis ou une proposition. Le client personne morale le retourne daté, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » ; une convention de formation est alors établie, le cas échéant avec l'OPCO. Le client personne physique qui finance tout ou partie de sa formation signe un contrat de formation professionnelle (articles L.6353-3 et suivants du Code du travail). Les feuilles d'émargement, le certificat de réalisation et l'attestation de fin de formation sont remis au client et au stagiaire.

4 Prix et modalités de paiement

Les prix sont indiqués en euros, frais d'examen inclus lorsque le programme le précise. Pour un financement CPF, le prix est réglé par la Caisse des Dépôts selon les conditions de Mon Compte Formation ; aucun paiement direct n'est demandé au stagiaire, hormis la participation forfaitaire obligatoire et l'éventuel reste à charge réglés sur la plateforme. Dans les autres cas, le paiement s'effectue à réception de facture, par virement bancaire, après exécution

de la prestation ou selon l'échéancier convenu par écrit avant le démarrage. Pour un particulier, aucune somme n'est exigible avant l'expiration du délai de rétractation et l'acompte éventuel ne peut excéder 30 % du prix.

5 Prise en charge par un OPCO

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il lui appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation et d'en transmettre l'accord à l'inscription. À défaut d'accord reçu par ORIENTA CONSULT au premier jour de la formation, le coût de la formation est facturé au client.

6 Report et annulation

Toute annulation ou demande de report est notifiée par écrit à orienta.consult@outlook.com.

- Plus de 10 jours calendaires avant le début : annulation sans frais.
- Entre 10 et 4 jours ouvrables avant le début : indemnité de 10 % du prix de la formation.
- Moins de 4 jours ouvrables avant le début : indemnité de 50 % du prix de la formation.

Ces indemnités ne s'appliquent ni pendant le délai de rétractation, ni aux formations financées par le CPF, régies par les conditions de Mon Compte Formation. Elles ne peuvent être imputées sur les fonds de la formation professionnelle. Une demande de report peut être formulée par écrit au moins 10 jours avant la date de la formation. En cas de force majeure, ORIENTA CONSULT ne peut être tenu responsable de l'inexécution de ses obligations ; le client en est informé par e-mail et une nouvelle date lui est proposée.

7 Programme des formations

Le formateur peut adapter le contenu de la formation à l'actualité, à la dynamique du groupe ou au niveau des participants, sans modifier les objectifs ni la durée prévus au programme remis au client.

8 Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, sont protégés par le droit d'auteur. Leur reproduction, totale ou partielle, est interdite sans l'accord écrit de ORIENTA CONSULT. Le client s'interdit de les utiliser pour organiser ou animer des formations.

9 Données personnelles

Les données personnelles communiquées sont nécessaires au traitement de l'inscription, à la gestion de la formation et au respect des obligations légales. Elles ne sont utilisées à des fins de prospection qu'avec le consentement de la personne. Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et libertés », chacun dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation et de portabilité, à exercer auprès de orienta.consult@outlook.com, et peut saisir la CNIL. ORIENTA CONSULT met en œuvre les mesures appropriées pour assurer la sécurité et la confidentialité des données et ne les communique à des tiers qu'en cas de nécessité contractuelle ou d'obligation légale.

10 Réclamations

Toute réclamation est adressée par écrit à Rahma GARY, référente réclamations et médiation (orienta.consult@outlook.com – 07 54 83 48 64). Elle fait l'objet d'un accusé de réception et d'une réponse sous 15 jours ouvrés.

11 Loi applicable et juridiction

Les CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable est recherchée en priorité. À défaut, et sous réserve des règles de compétence applicables aux consommateurs, le tribunal judiciaire de Versailles est seul compétent.

Fait à Roissy CDG, le

Le / la stagiaire – signature précédée de « Lu et approuvé »

Pour **ORIENTA CONSULT** – Rahma GARY, Présidente